



Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024

DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR

Date et heure Lieu	Lundi 16 décembre 2024, de 19h00 à 21h30 - Salle paroissiale – Maison de Commune			
Présences	Président de la municipalité Vice-président de la municipalité Conseiller municipal Conseiller municipal Conseillère municipale Secrétaire municipal Membre - Président du Conseil général Membre - Vice-président du Conseil général Membre - Secrétaire du Bureau - Ecoles Membre - Chef de groupe Membre - Chef de groupe Membre - Chef de groupe Membre - membre du Bureau - Ecoles Membre - Edilité/urbanisme/territoire Membre - Rapporteur Cogest Membre - Cogest - Relect/rédac. Membre - Relecture/rédaction Membre - RCO Membre - Edilité/urbanisme/territoire Membre - RCO Membre - Edilité Membre - Cogest Membre Membre - Cogest Membre - Ecoles Membre - Rapporteur RCO Membre - Cogest Membre - Edilité - Ecoles Membre - RCO Membre - Cogest Membre Membre - Président Cogest Membre - Edilité/urbanisme/territoire Membre - RCO - suppl. Cogest Membre - Edilité - Ecoles	Olivier Cottagnoud Fabien Papilloud Stéphane Papilloud Dominique Kuster Lydia Moix Bertrand Fontannaz Pierre-Michel Venetz Jean-Benoit Genoud Monique Roh-Roduit Florent Favre Alexandre Roh Helen Minguely-Coudray Chantal Roh Yannick Berner Xavier Berthouzoz Nadia Bogo-Aebi Christine Cavalera Alain Coquisart Nihat Curic Michel Declercq Adem Durakovski Pietro Falco Manuel Luis Ferreira Mathieu Fournier Julien Girod Stéphanie Glassey Carole Larmandieu-Pianzola Pascale Moos Pierre-Alain Morard Cindy Papilloud Bertrand Pillet Daniel Roh Raphaël Roh Arnaud Zufferey Laurent Zufferey	OC FB SP DK LM BF PMV JBG MRR FF AR HMC CR YB XB NBA CC AC EC MD AD PF MLF FM JG SG CLP PM PAM CP BP DR RR AZ LZ	AV PLR LC AV LC PMV AV PLR LC PLR AV PLR AV PLR LC PLR AV PLR LC PLR AV PLR LC PLR AV PLR LC PLR AV PLR AV PLR AV PLR AV
Excusés	Membre	Pascal Coudray	PC	
Absents			AV	

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 28 octobre 2024
3. Informations sur les aménagements urbains de l'avenue des Vergers sud sur octroi d'un crédit d'engagement d'un montant brut de CHF 2'700'000 (projet suspendu)
 - Informations des commissions COGEST et édilité
4. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie
 - Présentation
 - Discussion et vote
5. Prolongation Zone réservée « LES CANADAS »
 - Présentation
 - Discussion et vote
6. Prolongation du règlement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments
 - Présentation
 - Discussion et vote
7. Règlement utilisation et location du domaine public
 - Présentation
 - Discussion et vote
8. Coefficient d'impôts et taux d'indexation
 - Présentation par l'Exécutif
 - Discussion et vote
9. Présentation du plan financier 2026-2029
 - Message de l'exécutif
10. Budget 2025
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la commission de gestion
 - Discussion et vote
11. Rapport de fin de législature des travaux de la commission ad-hoc sur le règlement des écoles
12. Informations de la part de l'Exécutif
13. Divers

Bienvenue

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente. Il fait le tour des groupes pour les présences. 29 personnes présentes. 28 votants. La majorité est réunie, le législatif peut donc délibérer. Bertrand Pillet, Stéphanie Glassey et Cindy Papilloud ont du retard et rejoindront l'assemblée en cours de soirée.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, MRR, lit l'ordre du jour.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

Tous les groupes entrent en matière.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 28 octobre 2024 est accepté à l'unanimité.

3. INFORMATIONS SUR LES AMÉNAGEMENTS URBAINS DE L'AVENUE DES VERGERS SUD SUR OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT D'UN MONTANT BRUT DE CHF 2'700'000 (PROJET SUSPENDU)

PMV demande d'en parler en quelques phrases, le programme et chargé.

BP se joint à l'assemblée.

SG rejoint l'assemblée.

INFORMATION DES COMMISSIONS COGEST ET ÉDILITÉ

Pas de prise de parole de la Cogest.

RR présente ce dossier.

PMV, ce projet sera travaillé lors de la prochaine législature.

4. RÈGLEMENT POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

PRÉSENTATION

FP présente le dossier.

Tous les groupes entrent en matière.

INFORMATION DES COMMISSIONS ÉDILITÉ

RR présente ce dossier.

AMENDEMENT SUR LES POINTS 1.2, 1.6, 4.4 ET 5.6

PRÉSENTATION

XB et RR présentent les dossiers.

Tous les groupes entrent en matière.

DISCUSSION ET VOTE DES AMENDEMENTS

Les amendements des points 1.2, 1.6, 4.4 et 5.6 du règlement pour des énergies renouvelables et des économies d'énergie sont refusés par 6 voix contre 5 et 16 abstentions.

Le règlement pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie est accepté par 22 voix et 5 abstentions.

5. PROLONGATION ZONE RÉSERVÉE « LES CANADAS »

Tous les groupes entrent en matière.

PRÉSENTATION

DK rappelle le sujet.

DISCUSSION ET VOTE

La prolongation de la zone réservée "Les Canadas" est acceptée à l'unanimité.

6. PROLONGATION DU RÈGLEMENT À LA RÉNOVATION ET À LA SAUVEGARDE DES BÂTIMENTS

Tous les groupes entrent en matière.

PRÉSENTATION

DK présente sujet.

DISCUSSION ET VOTE

La prolongation du règlement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments est acceptée à l'unanimité.

Le règlement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments tel que présenté est accepté en 1 lecture à l'unanimité.

7. RÈGLEMENT D'UTILISATION ET LOCATION DU DOMAINE PUBLIC

PRÉSENTATION

XB présente le dossier.

Tous les groupes entrent en matière.

AMENDEMENT SUR LES POINTS 3.2

Tous les groupes entrent en matière.

PRÉSENTATION

RR présente le dossier.

XB lit le rapport de la Cogest.

DISCUSSION ET VOTE DES AMENDEMENTS

L'amendement du point 3.2, du règlement d'utilisation et location du domaine public est accepté à l'unanimité.

AMENDEMENT SUR LE POINT 5.1

Tous les groupes entrent en matière.

PRÉSENTATION

XB lit le rapport de la Cogest

DISCUSSION ET VOTE DES AMENDEMENTS

L'amendement du point 5.1 du règlement d'utilisation et location du domaine public est refusé à l'unanimité.

AMENDEMENT DE L'ANNEXE 1

PRÉSENTATION

XB lit le rapport de la Cogest.

DISCUSSION ET VOTE DES AMENDEMENTS

L'amendement de l'annexe 1, du règlement d'utilisation et location du domaine public est refusé par 10 voix contre 3 et 14 abstentions.

DISCUSSION ET VOTE

Le règlement utilisation et location du domaine public est accepté par 23 voix et 4 abstentions.

8. COEFFICIENT D'IMPÔTS ET TAUX D'INDEXATION

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

OC présente les taux et coefficients.

Tous les groupes entrent en matière.

CP a rejoint l'assemblée.

DISCUSSION ET VOTE

Le maintien du coefficient d'impôts à 1.15 est accepté à l'unanimité.

Le maintien du taux d'indexation à 163% est accepté à l'unanimité.

9. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2026-2029

MESSAGE DE L'EXÉCUTIF

OC présente le plan financier qui est joint à la convocation au plénum.

10. BUDGET 2025

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

OC présente le budget 2025 qui est joint à la convocation au plénum.

Tous les groupes entrent en matière.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

XB lit le rapport de la Cogest qui a été joint à la convocation du plénum.

DISCUSSION ET VOTE

HMC intervient sur la question du budget du Conseil municipal et sa répartition :

Avant de démarrer la lecture du budget rubrique par rubrique, l'Alternative vétrozaine souhaite intervenir au sujet de l'augmentation de budget concernant les salaires des conseillers municipaux. Les comptes 2023 présentaient un coût de CHF 301'246.20 et le conseil municipal a décidé de porter au budget 2024 la somme de CHF 350'000.00, soit une augmentation de presque 50'000.- (ou 17%).

Dans le document explicatif transmis à la population en marge de la votation du 9 juin 2024 pour le passage de 5 à 7 conseillers municipaux, le 1er argument en défaveur de l'augmentation du nombre de conseillers municipaux de 5 à 7 était : « *L'augmentation du nombre de conseillers municipaux de 5 à 7 occasionnerait des coûts importants pour la commune de Vétroz* ».

Le groupe Alternative vétrozaine a, dès le départ, fait très clairement part de cette inquiétude, raison pour laquelle notre groupe ne soutenait pas le passage de 5 à 7 conseillers municipaux.

Nous souhaitons dès lors connaître le justificatif du Conseil municipal quant à cette augmentation importante [50'000.- (ou 17%)], mais aussi volontiers entendre la position des groupes politiques qui se positionnaient pour un passage de 5 à 7 conseillers municipaux, avec comme argument qu'il n'y aurait pas d'augmentation de coûts.

FF pour nous il a toujours été clair que l'enveloppe totale reste la même qu'avant le passage à 7 conseillers.

DR la Cogest en a discuté. Selon rapport BDO, sans augmenter les taux d'occupation, nous arrivons à 295'000.--. Ce sera aux futurs conseillers municipaux de décider puisque le RCO n'est pas encore entrée en vigueur.

AZ dit qu'il a aussi été surpris. Le personnel municipal n'ayant été augmenté, il trouve normal d'en faire de même, en solidarité, au Conseil municipal.

PMV lit le budget, par chapitre et demande à l'assemblée de l'arrêter de suite en cas de question.

YB 3410 3160.00 est-t-il possible d'avoir des informations de ce terrain ?

OC c'est le terrain Rossier que la commune loue. Il est utilisé à plein temps par le football.

DR tient à remercier ses fidèles collègues de la Cogest et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Le budget 2025 est accepté par 27 voix et 1 abstention.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC SUR LE RÈGLEMENT DES ÉCOLES ET STRUCTURES D'ACCUEIL

Laurent Zufferey (LZ) lit son rapport : nous nous sommes réunis à 6 reprises et avons travaillé sur le règlement des écoles et structures d'accueil selon le mandat reçu à notre intention.

Notre commission, après quelques tumultes, a repris le bon chemin et nous avons pu préparer un document avec nos différentes réflexions, propositions d'améliorations (possibles amendements). Ce document sera transmis aux personnes pour la prochaine législature.

Ce dernier couvre des propositions, par exemple, de structuration, d'uniformisation et autres. Je profite de remercier toute l'équipe sans laquelle nous n'aurions pas pu effectuer cette tâche colossale.

Nous avons brièvement aussi réfléchi sur la possibilité, dans le cas d'un règlement tel que celui-ci, de peut-être proposer de faire directement 2 commissions distinctes (voir 2 règlements séparés) car de non-spécialistes peuvent facilement s'y perdre et ne plus savoir de quel structure le règlement fait référence.

En espérant avoir pu faire un retour au plus proche des idées de chacune et chacun

PMV demande à ce que tous les documents de la commission soient remis à MRR afin d'être transmis à ses prochains membres.

12. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXECUTIF

OC La date du 27 janvier 2025 à 20h à la salle paroissiale a été retenue pour la séance constitutive pour le futur Conseil Général et le futur Bureau.

LM Le Club Mouvement Horizon est une nouvelle société locale. Samedi il y aura le concert de nos fanfares. Elle souhaite tout de bon à ceux qui seront en place en 2025.

FP remercie tout le monde également et tien à relever le travail fait par RR et les collaborateurs de la Municipalité.

SP remercie tous les Conseillers généraux et souhaite tout de bon à ceux qui continuent au CG au CM et aux nouveaux qui viendront.

DK donne ce dernier message à l'assemblée : J'aimerais donner quelques nouvelles sur le projet qui a occupé l'essentiel de ma législature, il s'agit de la révision du PAZ et du RCCZ.

Pour rappel, ce projet a été initié en début de législature précédente par le conseiller Fabrice Germanier.

Aujourd'hui ce projet n'est pas terminé mais nous sommes arrivés ce mois à une étape importante en envoyant une demande d'avis de principe aux services cantonaux sur la dizaine de plans, les 150 pages du RCCZ, les 75 pages du rapport explicatif selon art. 47 OAT, sans oublier les 10 pages de commentaires des citoyens recueillis et analysés durant et après l'information publique. (Je précise tout de suite à l'attention des curieux que ces documents font toujours partie des travaux en cours et ne sont pas et ne seront jamais publics).

Les travaux ne sont effectivement pas terminés, en attendant le retour des services cantonaux, l'exécutif et le législatif auront la possibilité et certainement la nécessité d'adapter les nouvelles bases légales proposées à la réalité des projets en cours et à venir. De plus, et nous en sommes déjà conscients, la planification de la zone industrielle nécessite encore du travail.

Il n'est malheureusement pas garanti que la future équipe puisse y mettre le point final, vous avez certainement entendu parler de demandes de délai jusqu'en 2030, les services cantonaux sont surchargés, mais il y a fort à parier que le prochain conseil général puisse intervenir sur la version finale de ces règlements et qu'ils puissent être soumis à la population, ce qui marquerait la dernière étape avant homologation, si tout se passe bien, c'est-à-dire en fonction des nouvelles exigences qui seront émises lors du retour de la demande de préavis.

Je remercie le service des constructions et en particulier son chef M. Jérôme Bétrisey pour son investissement conséquent dans ce projet. Je remercie également mon discret collègue Fabien Papilloud, membre de la commission des constructions et de la commission de révision de ces règlements. Je remercie la commission d'édilité qui a travaillé de manière constructive sur certains aspects du règlement. Et bien sûr je remercie mes collègues du conseil qui ont également passé beaucoup de temps sur ce projet, et en particulier Olivier Cottagnoud pour sa relecture attentive

13. DIVERS

CLP il semble qu'il y a eu un rapport sur le sondage concernant les Pavillons. Peut-on l'avoir ?

FP, il y a eu plus 60 retours de sondage. C'est le prochain CM qui décidera de si le rapport sera public.

OC : Donne un dernier message à l'assemblée : Je tenais à vous adresser un dernier message en tant que président de Vétroz, en faisant une brève rétrospective de ces quatre années de législature.

Cette législature a connu deux phases :

- Le début de législature, en 2021, qui fut dans la continuité de la législature précédente, empreinte de respect et de confiance réciproque entre l'exécutif et le législatif. L'ambiance était cordiale et chacun assurait son rôle dans le respect mutuel.

- La suite de la législature, dès 2022, qui fut marquée et influencée par la stratégie du parti du Centre qui s'est appliquée à dénigrer et critiquer le travail du Conseil municipal, dans son ensemble, et de l'administration. Dès lors, ce ne fut que conflit et lutte de pouvoir de la part du législatif, avec comme point d'orgue le nouveau RCO qui ampute l'exécutif d'une grande partie de son autonomie et ses compétences. La confiance était rompue ; et les auditeurs de BDO n'ont pu que le constater lors de leur participation à votre plénum : « Quel dommage, nous avons trouvé en effet que le climat était empreint de méfiance. Dans ces conditions, c'est difficile pour vous et le Conseil municipal de mener des projets et faire évoluer la commune pour faire face aux enjeux actuels ». (mail BDO du 21.12.2022).

Mesdames et Messieurs, la politique, en particulier la gestion d'une commune, n'est pas un jeu. Les conséquences de mauvaises décisions motivées par des stratégies partisanes ont des impacts négatifs sur le fonctionnement communal. Mesdames, Messieurs, chaque fois que vous affaiblissez le Conseil municipal, et en particulier son président, c'est Vétroz que vous affaiblissez. Dans ce sens, le futur président de commune, malgré ce qu'il a dit sur moi lors de la campagne présidentielle, à droit à votre soutien.

Personnellement, j'ai toujours souhaité renforcer les compétences du Conseil général. J'en veux pour preuve mes nombreuses démarches, soit avec le canton lorsque je demandais que les législatifs soient impliqués dans la gestion de la gouvernance des associations intercommunale, qui actuellement échappent au contrôle démocratique que représentent les Conseils généraux. Ou encore la place que je laissais à mes côtés au président du Conseil général dans de nombreuses occasions ; ce qui ne se faisait jamais auparavant. A l'heure de mon bilan de 8 années de président, j'ai la fierté de laisser une commune très saine financièrement, avec des projets stratégiques en cours de réalisation et dont l'aboutissement et le financement sont assurés, ainsi qu'une administration performante et des collaborateurs qui méritent nos remerciements et votre soutien.

Je termine en remerciant mes collègues du Conseil municipal, car contrairement à ce que certains ont voulu faire croire, ce n'est pas le président qui fait tout et décide tout, mais une équipe. Ceci me permet de conclure sur l'image que je garderai en mémoire de nos relations bilatérales : lorsqu'au printemps 2021, le Conseil général a chaleureusement applaudi le Conseil municipal lors de sa présentation du programme de législature 2021-2024. Toute l'équipe du Conseil municipal, debout devant vous.

Je souhaite mes meilleurs vœux à vous tous, une bonne suite aux 3 collègues du Conseil municipal, ainsi qu'à ceux d'entre vous qui terminent leur engagement, et bon courage aux nouvelles autorités.

MRR rappelle que ce soir est le dernier délai pour déposer les jetons de présences et heures des commissions. Elle transmet ses bons vœux à tous.

PMV demande à ce que les collègues du CG lui rendent les clés qu'ils ont reçus ou de les rapporter au secrétaire municipal.

Les sortants seront également invités le 27 janvier 2025.

Mardi 7 janvier : cours sur le fonctionnement du CG.

Jeudi 9 janvier : soirée constitutive du CM.

Il relève l'amitié qu'il a reçu pendant ces 2 législatures et souhaite bonne chance pour le futur et tous ces vœux.

La séance est close à 21h30

Ainsi fait à Vétroz, le 16 décembre 2024

Pierre-Michel Venetz

Président du Conseil général



Monique Roh-Roduit

Secrétaire du Conseil général

